

L'UNESCO

ET

LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION POUR TOUS

document d'orientation



CII-96/WS/4

mai 1996

*Publié en 1996
par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO*

© UNESCO 1996

Imprimé en France

* * *

Le présent document a été rédigé pour la réunion conjointe des commissions du programme sur les "enjeux éducatifs, scientifiques et culturels des nouvelles technologies de l'information et de la communication" qui s'est tenue en novembre 1995 durant la vingt-huitième session de la Conférence générale de l'UNESCO. Il a été ultérieurement actualisé afin de tenir compte des résultats de ce débat, ainsi que des recommandations du Groupe consultatif sur les technologies de l'information et de la communication constitué par le Directeur général de l'UNESCO en décembre 1995.

* * *

L'UNESCO et la société de l'information pour tous

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a reçu notamment pour mandat de ses 185 Etats membres de promouvoir la libre circulation des idées par le mot et par l'image et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la communication, de l'information et de l'informatique, de manière à réduire le fossé existant entre les pays développés et les pays en développement dans ces domaines. La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001 prévoit que l'accent sera mis tout particulièrement sur l'utilisation des technologies de la communication et de l'information au service du développement, de la démocratie et de la paix. Le présent document passe en revue les chances et les défis dont sont porteuses ces technologies et définit un cadre pour l'action de l'UNESCO.

I. LES CHANCES ET LES DEFIS

L'accélération spectaculaire, ces dernières années, du développement et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication a déclenché à l'échelle de la planète un processus à la faveur duquel la société "industrielle" fait peu à peu place à la "société de l'information". En raison de son ampleur et de son caractère non linéaire, ce processus semble avoir pour l'humanité des conséquences sociales, économiques et culturelles beaucoup plus profondes que ce ne fut le cas hier de la révolution industrielle. Activité économique, éducation, formation, recherche, loisirs - il n'est, semble-t-il, aucun aspect de l'existence où ne se fasse sentir l'influence croissante des réseaux électroniques et des technologies du multimédia, qui représentent pour chacun de nous de nouvelles chances et de nouveaux défis. Au seuil du troisième

millénaire, il est primordial de comprendre les changements fondamentaux qu'entraîne cette "révolution de la communication et de l'information" et de peser sur eux. Les problèmes complexes et intriqués auxquels le monde est confronté aujourd'hui défient les explications et les solutions classiques et exigent une approche radicalement nouvelle, qui devra être à la fois exhaustive et interdisciplinaire. De plus, individus, groupes et communautés devront acquérir non seulement de nouveaux outils d'analyse, mais aussi une mentalité et des attitudes très différentes pour s'adapter à cette "nouvelle" civilisation fondée sur l'information et le savoir qui est en train de naître.

Au coeur de cette mutation, les progrès technologiques : possibilité de numériser diverses formes d'information - textes, chiffres, sons et images - et de les combiner en un produit unique, le fameux "multimédia" ; intelligence artificielle et incorporation, dans les produits et services d'information, d'interfaces interactives adaptées aux besoins de l'utilisateur ; techniques de compression numérique et de commutation facilitant la diffusion de volumes de données toujours plus importants ; progression exponentielle de la puissance de calcul des ordinateurs en même temps que baisses spectaculaires des coûts ; câbles à fibres optiques bon marché et nouvelles technologies sans fil ; et, plus impressionnante sans doute que tout le reste, croissance explosive des réseaux informatiques et, en particulier, du plus grand d'entre eux, l'Internet, qui relie des millions d'ordinateurs individuels et d'utilisateurs dans le monde entier.

La combinaison et l'interaction de ces technologies donnent le jour à de nouveaux produits et services fondés sur la vidéo, les méthodes de pointe de traitement de l'image et de la voix, de puissantes techniques permettant d'automatiser la recherche de l'information et toutes sortes d'opérations de routine, qu'un ensemble de réseaux en interfonctionnement rend de plus en plus

accessibles. Ces "nouvelles" technologies - ou, plus exactement, ces nouvelles utilisations de la technologie - stimulent la convergence des diverses branches d'activité. Dans les pays industrialisés, on voit depuis quelques années les câblo-opérateurs, les services de télécommunications et les opérateurs de réseaux de radio-télédiffusion, ainsi que les industries de l'informatique, de l'édition et des loisirs amorcer des rapprochements et des alliances stratégiques. Désireux d'étendre leurs activités hors de leurs frontières traditionnelles en proposant des services interactifs, fournisseurs et diffuseurs de l'information partent agressivement à l'assaut de nouveaux marchés.

Par dessus tout, de nombreux pays manifestent la volonté politique de soutenir et d'encourager ces processus. De nouveaux cadres et de nouvelles normes juridiques sont mis en place afin de faciliter le développement et l'interconnexion des infrastructures de l'information nationales. Bien conçues, les autoroutes de l'information stimuleraient encore les marchés nationaux et internationaux déjà florissants des services et produits d'information.

A l'heure actuelle, les pays industrialisés ont une avance écrasante dans tous ces domaines, alors que dans bon nombre de pays en développement, même les "vieilles" technologies, comme la télévision, le téléphone, voire l'électricité, demeurent inaccessibles. Tout bien considéré, on s'aperçoit cependant que les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent à toutes les sociétés et à tous les individus d'immenses possibilités d'accéder à l'information et de la diffuser par des voies nouvelles, véritablement universelles et souvent moins coûteuses.

On ne compte déjà plus les pays en développement qui mettent la technologie de l'information au service de l'éducation ou de la santé pour mieux briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'isolement, ou qui se dotent de

nouveaux secteurs de nature à assurer un développement économique durable, comme la production de logiciels ou le traitement des données, en sautant l'étape de l'industrie lourde. L'importance de la révolution de l'information a été reconnue au plus haut niveau par les responsables politiques de nombreux pays en développement. Un exemple récent en est la décision de la Conférence des ministres africains chargés du développement économique et social et de la planification (Addis-Abeba, mai 1995) de confier à un groupe de travail de haut niveau composé d'experts africains la tâche d'élaborer un plan d'action régional sur les technologies de l'information - l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information - et de mobiliser les ressources financières nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pour les pays en développement, le problème en ce qui concerne leur participation à la société de l'information n'est pas tant de savoir si cet enjeu doit se voir accorder une priorité élevée, mais comment mettre efficacement les technologies de l'information au service du développement de manière à réduire le fossé entre "nantis" et "dshérités" au lieu de l'élargir et de le creuser, aggravant encore les inégalités de part et d'autre de la ligne de fracture technologique. Les principales difficultés ne tiennent pas aux technologies elles-mêmes - qu'il est en général possible d'acquérir et d'adapter à condition de mobiliser les ressources suffisantes - mais plutôt aux problèmes d'ordre politique, social, organisationnel et éthique qu'elles soulèvent.

Pour que l'humanité tout entière bénéficie de ces chances, il ne suffira pas de procéder à des transferts de technologies, il faudra d'abord et avant tout renforcer la capacité humaine de tirer le meilleur parti possible de la technologie de l'information. C'est à cette condition que la société de l'information peut espérer atteindre sa visée ultime : l'autonomisation de tous les citoyens par l'accès au savoir et l'aptitude à l'utiliser.

De nouvelles promesses pour le développement

Les autoroutes de l'information ouvrent certes des perspectives prometteuses sur les plans économique et commercial, mais peut-être plus important encore est l'impact des technologies informationnelles sur les secteurs d'intérêt public. Les incidences des autoroutes de l'information et des technologies du multimédia dans les domaines "intellectuels" au coeur même du processus de développement concernent tout particulièrement l'UNESCO.

Dans le domaine de l'éducation, les technologies de l'information apparaissent comme un moyen de compléter les techniques éducatives traditionnelles pour mettre les systèmes d'enseignement à même de répondre aux différents besoins d'apprentissage et de formation des sociétés. La simulation sur ordinateur, la télématique et les téléconférences, parallèlement à la télévision ou la radio éducatives, offrent d'immenses possibilités de toucher un public plus vaste que l'enseignement traditionnel, tout en rendant l'apprentissage plus efficace, attrayant et stimulant. La variété croissante des médias interactifs (par exemple le CD-I et la télévision interactive) élargit le champ et les possibilités de l'apprentissage autonome. Ces outils offrent une possibilité sans pareille "d'atteindre les exclus", en particulier les 900 millions d'analphabètes du globe et les 130 millions d'enfants qui ne peuvent fréquenter l'école primaire, ainsi que de rendre l'éducation permanente réellement accessible à tous et notamment à ceux pour qui elle reste largement hors de portée en raison de contraintes de temps et d'espace, d'âge, d'environnement socioculturel et d'horaires de travail, ou encore de handicaps physiques ou mentaux. Des systèmes d'enseignement à distance modernes, dont l'initiative "Apprendre sans frontières" de l'UNESCO est un précurseur, permettraient aux apprenants d'accéder aux connaissances disponibles dans différentes parties du monde et d'avoir, entre eux et avec les

sources de savoir, ce dialogue qui est le principal facteur d'un apprentissage efficace.

Le domaine de la recherche scientifique, dont les réseaux informatiques et nombre d'applications de la télématique sont initialement issus, demeure l'un des plus gros clients de ces technologies. Pour les scientifiques, les autoroutes de l'information ont surtout l'avantage de permettre d'accéder plus rapidement, à plus grande échelle et de façon plus interactive aux informations scientifiques, ainsi que de diffuser celles-ci et de partager les installations de recherche dans les mêmes conditions. Les groupes de recherche, en sciences de la nature comme en sciences sociales, vont devenir de plus en plus "virtuels", c'est-à-dire composés de spécialistes interconnectés, travaillant sur le même problème dans différentes parties du monde. L'édition électronique va rendre plus rapide et meilleur marché l'accès à la littérature scientifique, en même temps qu'elle facilitera la conservation d'archives internationales des réalisations dans ce domaine. Ces tendances profiteront plus particulièrement aux scientifiques des pays en développement qui ont d'ordinaire difficilement accès aux laboratoires, à la documentation et aux bases de données ; elles leur offriront de nouvelles possibilités de collaborer avec leurs collègues dans d'autres pays et atténueront, à défaut de le résoudre, le problème de l'exode des compétences du Sud vers le Nord.

Dans le domaine de l'environnement, ces technologies contribueront à mettre l'humanité mieux à même de comprendre et de maîtriser les phénomènes physiques et écologiques, ainsi que de prévoir les catastrophes et d'y réagir. Les systèmes planétaires de surveillance de l'environnement qui sont actuellement mis en place dans le cadre d'une initiative à l'échelle du système des Nations Unies, et dans lesquels l'UNESCO joue un rôle majeur, ne sont réalisables qu'en raison des progrès de la télédétection ainsi que du traitement, de la

communication et de la présentation des données. Les technologies de l'information vont également permettre d'améliorer les systèmes d'alerte aux catastrophes et d'aide à la planification préventive et à la coordination des secours ; directement reliés aux moyens de communication sur les lieux de travail et dans les foyers, ces systèmes réduiront plus aisément la mortalité, les dommages corporels et les pertes matérielles.

Dans le domaine de la culture, les technologies du multimédia offrent d'ores et déjà de formidables possibilités de promotion et de diffusion du patrimoine culturel matériel et immatériel. La présence de produits et services culturels multimédia sur les autoroutes de l'information offrira à chacun des occasions illimitées d'apprécier la culture du monde dans toute sa diversité. A tout moment, on pourra écouter un concert ou visiter un musée en mode virtuel sans avoir à voyager ni à faire la queue. De plus, les images en trois dimensions et les interfaces interactives ouvrent de nouveaux et vastes horizons à l'art expérimental. Dans l'ensemble, ces technologies ont des potentialités immenses en tant que moyens de renforcer les identités culturelles, de promouvoir le dialogue interculturel et de stimuler la créativité artistique.

Les médias ont d'ores et déjà adopté des innovations technologiques majeures tels le montage électronique et la synthèse d'images dans la production des programmes de télévision, ou la publication assistée par l'informatique et la communication électronique dans la presse écrite. La télévision interactive et le multimédia ouvrent des perspectives encore inexplorées non seulement dans le domaine du divertissement mais aussi pour ce qui est des émissions éducatives et culturelles et pour la vulgarisation scientifique, ce qui valorisera sans doute le rôle de la télévision de service public. Les agences de presse sont les bénéficiaires évidents des technologies informatiques qui leur permettent de

produire et de diffuser plus rapidement les nouvelles. Si les technologies en développement rapide des médias deviennent accessibles sur un réseau large bande véritablement universel, la capacité d'information et de divertissement des médias augmentera au-delà de ce que l'on peut imaginer.

Les bibliothèques - que ce soient les bibliothèques scolaires, universitaires, publiques ou spécialisées - sont certainement appelées à jouer un rôle sans cesse croissant dans la diffusion du savoir et de l'expérience. Informatisées et interconnectées, elles pourront mettre en commun leurs ressources et offrir à leurs lecteurs l'accès à d'immenses stocks d'information. De plus, elles sont idéalement placées pour offrir au public une voie d'entrée sur les autoroutes de l'information en fournissant aux usagers, comme elles le font déjà, accès, assistance et formation. Les *archives* adapteront leurs fonctions d'entreposage et de préservation pour tenir compte du caractère non permanent de l'information numérique qui, dans bien des cas, remplacera les documents sur support papier. Elles s'emploieront aussi de plus en plus à fournir de l'information sur support électronique, à mesure que les besoins de leurs clients - administrations, chercheurs et grand public - deviendront plus complexes.

Les frontières entre les métiers et les institutions des secteurs de la diffusion d'informations et de l'enseignement s'estomperont à mesure que de nouveaux services apparaîtront et se développeront, stimulés par la demande d'une clientèle informée et active. Si, dans les pays industrialisés, ces services seront surtout tournés vers l'offre de prestations à domicile et sur les lieux de travail, dans nombre de pays en développement, en particulier en milieu rural, la fourniture d'accès au niveau communautaire prendra une importance particulière. Moyennant une organisation coopérative des services, et la mise en place du dernier maillon technologique de la chaîne de la télécommunication, il

deviendra possible de créer des "télécentres" communautaires qui offriront un accès aux bibliothèques, à l'information et aux médias, à des services sociaux - d'enseignement et de télémédecine par exemple - à des tribunes de participation aux mécanismes démocratiques et à des moyens de communication interpersonnelle.

De nouveaux défis pour la société

Au coeur du défi posé par la nouvelle société de l'information figurent la notion de service universel et la question de savoir comment se concrétisera le "droit de communiquer" dans un univers numérique où les services de base auxquels devra avoir accès l'ensemble des citoyens seront de plus en plus étendus et complexes. En la matière, la notion d'accès n'implique pas seulement la disponibilité matérielle des services à un prix abordable ; elle suppose que l'utilisateur ait acquis un niveau minimal de "compétence numérique" et dispose d'interfaces convenablement adaptées pour pouvoir en tirer profit. Dans le monde de l'information et de la communication de plus en plus placé sous le signe de la concurrence et du profit, les groupes défavorisés - à l'intérieur de chaque société comme au niveau international - risquent fort de se retrouver exclus. Ce risque préoccupe en particulier les pays en développement, qui devront mettre en place des politiques claires et imaginatives s'ils veulent récolter les fruits de la révolution de la communication qui s'amorce.

Un aspect important du "droit de communiquer" touche à la possibilité d'accéder pour un coût abordable aux installations télématiques, offerte aux acteurs sociaux "intellectuels" - enseignement, recherche, culture, médias, bibliothèques et archives - qui ont un rôle crucial à jouer dans la mise en place des infrastructures informationnelles nationales. Une étude réalisée conjointement par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et

l'UNESCO¹ propose à ce sujet une stratégie prometteuse comprenant les trois volets suivants, à mettre en oeuvre en collaboration : (i) coopération entre les usagers en vue du regroupement de leurs demandes de services télématiques, (ii) partenariat entre les entreprises de télécommunication et les usagers en vue de la mise en place et de l'expansion des services, compte tenu des principes du marché et (iii) politiques éclairées des pouvoirs publics, qui visent à promouvoir la construction et l'utilisation d'une infrastructure télématique dans les secteurs intéressant le développement.

Un autre problème important est celui de la préservation de la diversité linguistique et culturelle dans la société de l'information. La mondialisation, fruit du progrès technologique, est perçue par beaucoup comme une menace pour les coutumes, les valeurs et les croyances locales : à l'heure actuelle, par exemple, 90 % des bases de données présentes sur l'Internet sont en anglais. La technologie offre aussi la possibilité de développer des services spécialisés répondant à des besoins culturels variés, et l'on ne voit pas pourquoi de tels services ne seraient pas florissants dès lors qu'existe une demande légitime dans le domaine culturel, éducatif ou scientifique. Ces perspectives sont toutefois assombries par le danger que ces groupes d'utilisateurs privilégient leur spécificité culturelle au détriment de la diversité et du dialogue, au risque de s'enfermer dans un ghetto culturel. Dans le même temps, il importe de garder à l'esprit que de nombreux pays de petite taille, ou même de taille moyenne, n'ont pas atteint, sur le plan économique ou démographique, le seuil critique leur permettant de proposer des contenus endogènes adéquats, et qu'ils risquent donc de devoir faire appel dans une large mesure à des programmes et à des services importés. Les progrès rapides des techniques de radiodiffusion et leur

¹ "Le droit de communiquer: à quel prix ? Obstacles économiques à l'utilisation efficace des télécommunications en matière d'éducation, de science et de culture et pour la diffusion de l'information". UIT et UNESCO, Paris, mai 1995 (UNESCO/CII-95/WS/2).

convergence avec l'informatique et les télécommunications ajoutent encore à la complexité du problème.

L'élargissement de l'accès aux réseaux et bases de données interconnectés soulève d'importants problèmes d'ordre éthique et juridique qui ont trait, notamment, à la confidentialité de l'information et au droit de regard des individus sur les données personnelles les concernant - qui compte de l'avis général parmi les droits fondamentaux de la personne humaine - à la réglementation de ce qui circule sur les autoroutes de l'information (informations d'un caractère intolérant, raciste, violent ou pornographique et, en particulier accès des enfants à celles-ci), à la piraterie et aux autres formes de criminalité informatique, et enfin, au droit d'auteur, domaine où il faut s'efforcer d'étendre la protection légitime de la propriété intellectuelle à l'univers en pleine évolution du multimédia numérique tout en préservant l'accès aux informations qui sont nécessaires à la promotion du développement socio-économique. Dans tous ces domaines, il faudra peser avec beaucoup de soin les avantages et les risques qui s'attachent à des mesures coercitives ; il se peut que d'autres solutions, fondées par exemple sur l'initiative des consommateurs ou sur des codes de déontologie élaborés spontanément par les professionnels de l'information, se révèlent plus attractives. Le fait que les technologies de l'information contribuent en elles-mêmes à résoudre partiellement ces problèmes ne change pas grand-chose.

L'effet des technologies informatiques sur les individus et sur leur comportement social prête également à controverses. D'ores et déjà, on peut faire pratiquement n'importe quoi sur un ordinateur : étudier, travailler, faire ses achats, regarder un film, bavarder avec un ami, visiter une bibliothèque ou un musée, lire le journal ou jouer. D'immenses possibilités d'accès s'offrent ainsi, mais qui peuvent aussi privilégier outre mesure le rapport avec la machine, au détriment de la réflexion, de l'autonomie et de l'épanouissement personnel. A un

niveau plus général, les nouvelles autoroutes de l'information sont un facteur important des grandes mutations sociales, comme l'internationalisation des échanges commerciaux et l'émergence d'un marché économique planétaire, la mondialisation de l'information et des communications privées et l'évolution du marché du travail liée au recours accru à la télématique. Les risques dont sont porteurs nombre de ces phénomènes sont encore mal connus, et une analyse scientifique plus poussée sera nécessaire avant que les décideurs puissent les apprécier à leur juste mesure.

II. LE ROLE DE L'UNESCO

Aux termes de son Acte constitutif, l'UNESCO est tenue de "*favorise[r] la connaissance et la compréhension mutuelle des nations en prêtant son concours aux organes d'information des masses*", de "*faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image*", d'aider "*au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir*", et d'"*imprime[r] une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture*".

Depuis l'avènement de l'ère de l'information, non seulement ces tâches ont conservé toute leur pertinence, mais elles ont pris un caractère plus pressant encore, et les moyens concrets de les mener à bien devront être adaptés au nouvel environnement technologique. Alors que la distinction entre les différentes formes d'information devient de plus en plus floue, le principe de la "libre circulation de l'information" - qui jusqu'à une date récente avait été envisagé essentiellement sous l'angle des divers médias de grande diffusion - doit forcément s'appliquer à tous les types d'information de nature à promouvoir l'éducation, la science, la culture, la paix et la démocratie.

Une fois accessibles à tous - indépendamment de toute considération de race, de nationalité, de sexe, de lieu de résidence, de profession ou de position sociale - les technologies de l'information et de la communication pourront faciliter l'avènement d'un développement réellement centré sur l'être humain.

Il est vrai que, pour l'heure, les intérêts économiques et commerciaux semblent être le principal moteur de la construction des autoroutes de l'information. Pourtant, le développement de la culture, de l'éducation et de la science, en tant qu'éléments distincts faisant partie intégrante de notre civilisation, ne peut à l'évidence être laissé aux seules forces du marché. On ne saurait accepter que les autoroutes de l'information ne soient rien d'autre que des modes de consommation électronique nouveaux et plus puissants. Il faut qu'elles réservent de vastes espaces au partage du savoir et des valeurs, à la création artistique et au débat public. Tout comme les médias traditionnels, les nouveaux réseaux électroniques doivent assurer la diffusion d'opinions aussi diverses que possible, en même temps que d'informations qui n'aient pas nécessairement de valeur commerciale, ou qui n'intéressent éventuellement que des groupes minoritaires. A cet égard, il est de la plus haute importance de réaffirmer la mission des médias de service public, qui est de répondre aux besoins les plus fondamentaux des individus en matière d'éducation, de science et de culture dans le cadre du nouvel environnement technologique.

Le cadre conceptuel décrit ci-dessus est pris en compte dans la Stratégie à moyen terme (1996-2001) et le Programme biennal (1996-1997) actuels de l'UNESCO, qui prévoient que l'Organisation, en collaboration avec le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale, s'acquittera des tâches suivantes :

dans le cadre de son rôle en matière de coopération intellectuelle internationale,

- ♦ encourager et faciliter l'analyse des répercussions sociétales des technologies de la communication et de l'information ;
- ♦ contribuer à l'élaboration et à la promotion de politiques internationales de construction des autoroutes de l'information qui tendent à intégrer les pays en développement à la société de l'information et à empêcher que ne se créent, à l'intérieur des pays, de nouveaux types d'exclusions dus à des barrières d'ordre économique ou autre ;
- ♦ faciliter le débat international sur les problèmes qui se posent, à l'aube de l'ère de l'information, dans le domaine des droits de l'homme, et notamment sur le droit d'accès à l'information et le droit à la confidentialité de l'information ;
- ♦ promouvoir la réflexion internationale sur les grands problèmes éthiques et culturels soulevés par les autoroutes de l'information, en ce qui concerne notamment les données qui y circulent, et en particulier leur dimension cognitive et l'admissibilité sociale de l'information propageant l'intolérance, le racisme, la violence ou la pornographie ;
- ♦ participer au réexamen des conventions relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle pour faire en sorte que ces instruments conservent leur pertinence et leur efficacité dans la nouvelle société de l'information ;
- ♦ catalyser la réflexion sur le problème du respect de l'intégrité des oeuvres artistiques et du droit moral, lesquels sont menacés par les possibilités nouvelles offertes par la technologie de déformer des oeuvres et de diffuser des oeuvres déformées ;
- ♦ encourager l'élaboration et la diffusion de méthodes de traitement de l'information dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et d'accès à cette information ;
- ♦ réaffirmer la mission des médias de service public qui est de répondre aux

besoins les plus fondamentaux des individus en matière d'éducation, de science et de culture dans le nouvel environnement technologique ;

et, ***dans le cadre de son rôle en matière d'assistance technique,***

- ♦ aider les Etats membres à élaborer des politiques nationales et des stratégies régionales visant à tirer le meilleur parti de l'information et à optimiser l'accès à celle-ci par le recours à la technologie moderne, ainsi qu'à créer des conditions favorables au développement des industries culturelles électroniques ;
- ♦ encourager, au moyen par exemple de projets pilotes et de programmes de formation, l'utilisation des réseaux d'information et de technologies multimédias novatrices, afin de promouvoir le développement dans les domaines de compétence de l'Organisation, en ce qui concerne en particulier :
 - ♦ la libre circulation de l'information dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, et le rôle nouveau que les bibliothèques, et notamment les bibliothèques publiques, sont appelées à jouer en tant que points d'accès à l'information électronique ;
 - ♦ l'enseignement à distance et les approches novatrices de l'éducation et de l'apprentissage non formels tout au long de la vie ;
 - ♦ la création de laboratoires scientifiques virtuels permettant à des chercheurs des pays en développement et des pays développés de collaborer à des projets communs grâce aux moyens de télécommunication et à la télématique ;
 - ♦ la production et la diffusion de divers produits culturels de nature à contribuer à la compréhension et au dialogue entre les cultures.

Cette stratégie vise à permettre à l'UNESCO de jouer le rôle moral et intellectuel qui lui incombe face à la nouvelle société de l'information, en tenant compte des besoins de toutes les nations et de tous les individus en matière d'éducation, de science et de culture et en favorisant une authentique symbiose des cultures, fondée sur le respect et l'enrichissement mutuels.

